

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 MAI 2018

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 29
Pouvoirs : 4
Votants : 33

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 14/05/2018

Le 22 Mai 2018, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Hubert BONNET, Christine CIOLFI, Dominique DESFORGES, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Raymond MOUSSY, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Claude TRASSARD, Frédéric VALLOS, Dominique VIAL.

Absents excusés : Isabelle ACHARD, Noël CHEYNET, Brigitte COULON, Pascal CUNY (Pouvoir Martial THEVENET), Françoise DUVILLARD (Pouvoir Frédéric VALLOS), Yann GALLAY (Pouvoir Dominique DESFORGES), Chantal NOEL (Pouvoir Yves DUMOULIN), Michel RAYMOND,

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Roger CHORIER (Civrieux), André COLLON (Saint Jean de Thurigneux), Michel DUROUSSIN (Rancé), Marie-Christine THEVENET (Villeneuve).

Secrétaire de séance : Martial THEVENET.

OBJET : Aménagement de l'espace – Modification des statuts du syndicat mixte chargé du schéma de cohérence territoriale (SCoT) Val de Saône-Dombes

M. Jean-Claude AUBERT, Vice-Président en charge de l'Aménagement de l'espace, indique qu'il a été saisi par le président du syndicat mixte chargé du schéma de cohérence territoriale (SCoT) Val de Saône-Dombes pour que le conseil communautaire de la CCDSV se prononce sur la modification des statuts du syndicat. A défaut de réponse dans un délai de trois mois à compter de la notification, la décision est réputée favorable.

Lors du comité syndical du 12 mars 2018, les élus du syndicat mixte Val de Saône-Dombes ont délibéré sur les modifications suivantes :

- Porter le nombre de membres du bureau à 13 au lieu de 11.

Ainsi le projet de modification des statuts prévoit de modifier l'article suivant :

Article 6 : «Le bureau est composé de 13 membres dont le président, un ou plusieurs vice-présidents et d'autres membres.»

Les statuts sont annexés à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'ACCEPTER** la modification des statuts du syndicat mixte chargé du schéma de cohérence territoriale (SCoT) telle que présentée ci-dessus et annexée à la présente délibération.
- ✓ **DE CHARGER** le président à accomplir toutes les formalités nécessaires à ce dossier.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

25 MAI 2018

25 MAI 2018

A Trévoux, le 22/05/2018,

Le Président,
Bernard GRISON

